

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Ameba Filzappretur R1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Ameba Filzappretur R1
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Finition feutre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Ameba AG
Stieracker 20
5070 Frick
T +41 61 322 42 24
info@ameba.ch
www.ameba.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 22.12.2016

Version GHS 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Liquides inflammables, Catégorie 2, H225
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P331: NE PAS faire vomir.
P501: Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Esprit de pétrole 110/140, No.-CAS 64742-49-0, No.-CE 265-151-9
n-butyl acetate, No.-CAS 123-86-4, No.-CE 204-658-1
acetone; propan-2-one; propanone, No.-CAS 67-64-1, No.-CE 200-662-2

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange liquide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Esprit de pétrole 110/140	75% - 90%	Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 64742-49-0 No.-CE: 265-151-9
n-butyl acetate	5% - 10%	STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 3 H226, EUH066	No.-CAS: 123-86-4 No.-CE: 204-658-1 No.-Index: 607-025-00-1
acetone; propan-2-one; propanone	1% - 2.5%	Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, Flam. Liq. 2 H225, EUH066	No.-CAS: 67-64-1 No.-CE: 200-662-2 No.-Index: 606-001-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophthalmologiste.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Avaler du "carbo absorbens".

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. La distance de retour de flamme peut être considérable. Facilement inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)

100 ppm TWA [MAK]
480 mg/m³ TWA [MAK]
200 ppm STEL [KZW]
960 mg/m³ STEL [KZW]

acetone (CAS 67-64-1)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZWs)
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)

500 ppm TWA [MAK]
1200 mg/m³ TWA [MAK]
1000 ppm STEL [KZW]
2400 mg/m³ STEL [KZW]
80 mg/L Medium: urine Time: end of shift Parameter: Acetone [N]

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs

500 ppm TWA
1210 mg/m³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre A.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en VITON. Temps de percée: > 8 h.

<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Tenue de protection antistatique ignifuge. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore à légèrement jaunâtre.
Odeur	Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	> 60 °C
Point d'éclair:	< 0 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	hautement inflammable
Limites d'explosivité:	1 Vol% - 8 Vol% (Siedegrenzbenzin)
Pression de vapeur:	~60 hPa @ 20 °C (Siedegrenzbenzin)
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	~ 0.68 (Siedegrenzbenzin)
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	~ 250 °C (Siedegrenzbenzin)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition. La chaleur, un choc ou le contact avec un autre produit peut provoquer un incendie ou une décomposition explosive. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Acetone
-------------------------	--

(CAS 67-64-1): Der Stoff kann in gefährlicher Weise reagieren mit: Alkalihydroxid, Brom, Fluor, Natrium, starken Oxidationsmitteln, starken Reduktionsmitteln, Salpetersäure, Aktivkohle / Luft, Bromoform (+ Spuren Alkali), Chromschwefelsäure, Chromtrioxid, Chromylchlorid, Ethanolamin, Kalium-tert.-butoxid, Phosphoroxidchlorid, Schwefeldichlorid

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Acetone (CAS 67-64-1) Explosion sur un contact avec: Wasserstoffperoxid, starken Oxidationsmitteln, Bromtrifluorid, Chloroform (+ Spuren Alkali), Difluordioxid, 2-Methyl-1,3-butadien (= Isopren), Nitriersäure, Nitromethan, Nitrosylchlorid (Katalysator), Nitrosylperchlorat, Peroxomonoschwefelsäure

10.4. Conditions à éviter

La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts. Bromtrifluorid, Essigsäurevinylester + Katalysator, Hitze, Schwefel (Hitze), Salpetersäure, 1,3-Dichlor-5,5-dimethyl-2,4-imidazolidon, Essigsäure, Interhalogenverbindungen, organische Nitroverbindungen, Nichtmetallhalogeniden, Oleum, Schwefeldichlorid, Silber, Perchloraten, Stickstoffdioxid, Uranhexafluorid, Wasserstoffperoxid, Bromtrifluorid, Chloroform (+ Spuren Alkali), Difluordioxid, 2-Methyl-1,3-butadien (= Isopren), Nitriersäure, Nitromethan, Nitrosylchlorid (Katalysator), Nitrosylperchlorat, Peroxomonoschwefelsäure, Alkalihydroxid, Brom, Fluor, Natrium, starken Reduktionsmitteln, Salpetersäure, Aktivkohle / Luft, Bromoform (+ Spuren Alkali), Chromschwefelsäure, Chromtrioxid, Chromylchlorid, Ethanolamin, Kalium-tert.-butoxid, Phosphoroxidchlorid.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Esprit de pétrole 110/140 (CAS 64742-49-0)

Dermal LD50 Rabbit > 3160 mg/kg (IUCLID)
Inhalation LC50 Rat = 73680 ppm 4 h(NLM_CIP)
Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID)

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)

Dermal LD50 Rabbit > 17600 mg/kg (NLM_CIP)
Inhalation LC50 Rat = 390 ppm 4 h(NLM_CIP)
Oral LD50 Rat = 10768 mg/kg (NLM_CIP)

acetone; propan-2-one; propanone (CAS 67-64-1)

Dermal LD50 Rabbit > 15700 mg/kg (OECD_SIDS)
Inhalation LC50 Rat = 50100 mg/m³ 8 h(OECD_SIDS)
Oral LD50 Rat = 5800 mg/kg (NLM_CIP)

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau et les membranes muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Naphtha, petroleum, hydrotreated light (CAS 64742-49-0): Une exposition chronique provoque des dommages au cerveau et au système nerveux central.
Danger par aspiration	Naphtha, petroleum, hydrotreated light (CAS 64742-49-0): Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pour Toluene (CAS 108-88-3) vaut en général : L'inhalation d'hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcosis. L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Lassitude Mal de tête Somnolence

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
n-butyl acetate (CAS 123-86-4)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Lepomis macrochirus: 100 mg/L [static] (EPA) 96 h LC50 Pimephales promelas: 17 - 19 mg/L [flow-through] (EPA)
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	72 h EC50 Desmodesmus subspicatus: 674.7 mg/L (IUCLID)
acetone (CAS 67-64-1)	
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 4.74 - 6.33 mL/L (EPA) 96 h LC50 Pimephales promelas: 6210 - 8120 mg/L [static] (IUCLID) 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 8300 mg/L (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 10294 - 17704 mg/L [Static] (EPA)
Ecotoxicity - Earthworm - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 12600 - 12700 mg/L (IUCLID) 48 h LC50 Eisenia foetida: 200 - 1000 µg/cm2 [filter paper] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	<p>UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Esprit de pétrole 110/140). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 3+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 33. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Code de restriction en tunnels D/E</p>
IMDG	<p>UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Petrol ether 110/140). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 3+ENV. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Oui.</p>

IATA	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: Flammable liquid, n.o.s. (Petrol ether 110/140). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 3+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y341 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 364 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1993. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Esprit de pétrole 110/140). Classe 3. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Esprit de pétrole 110/140 (CAS 64742-49-0)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 28. (P)
Use restricted. See item 29. (P)

EU - REACH (1907/2006) - Appendix 2 - Carcinogens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2) Present (P)

EU - REACH (1907/2006) - Appendix 4 - Mutagens: Category 1B (Table 3.1) / Category 2 (Table 3.2) Present (P)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

n-butyl acetate (CAS 123-86-4)
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) 2915.3300

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

acetone (CAS 67-64-1)
Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) 2914.1100

EU - Narcotics (273/2004) - Drug Precursors - Annex I - Scheduled Substances Category 3 Substance

EU - Narcotics (111/2005) - Implementing Export Requirements - Scheduled Substances	Category 3 Substance
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
UN (United Nations) - Convention on Illicit Traffic in Narcotics & Psychotropics - Table II Substances	Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: GESTIS (www.dguv.de/ifa/stoffdatenbank).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H225: Liquide et vapeurs très inflammables. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.